

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU MARDI 14 DECEMBRE 2021 TENUE À LA SALLE DE LA GRENETTE DE LAPALISSE**

Étaient présents :

- Commune de ANDELAROCHE : Mme RICHARD
- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme THEVENOUX
- Commune de BERT : M. VIVIER
- Commune de BILLEZOIS : M. PLANCHE
- Commune de LE BREUIL : M. LASSALLE
- Commune de DROITURIER : M. POUZERAT
- Commune de ISSERPENT : M. SALLES
- Commune de LAPALISSE : M. de CHABANNES. Mme QUATRESSOUS. M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. M. ROUSSILHE.
- Mme MINARD de CHABANNES. M. BODIN. M. FERBOS
- Commune de PERIGNY : M. HERVIER
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE : Mme WALRAET
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. POTHIER
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. COLLANGES
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD. Mme L'HULLIER
- Commune de SERVILLY : M. GAUD

Excusés :

- Commune de LAPALISSE : M. BOUCHET, pouvoir à Mme CHERVIN
- Commune de LAPALISSE : Mme PERICHON, pouvoir à Mme QUATRESSOUS

Absente :

- Commune de LAPALISSE : Mme LESME

Le compte rendu de la réunion du 11 Octobre 2021 est adopté à l'unanimité.

1/ COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DE BUREAU.

Monsieur le Président rend compte des décisions prises par le Bureau lors de sa séance du 18 Novembre 2021 :

1/ AMÉNAGEMENT DES BOURGS ET RÉHABILITATION DU PATRIMOINE BÂTI DE CARACTÈRE – EXAMEN DES PROJETS DÉPOSÉS POUR 2022.

Monsieur le Président informe le Bureau que depuis la mise en place de ce dispositif en 2015, toutes les communes de la Communauté de Communes Pays de Lapalisse ont sollicité le versement de fonds de concours, à l'exception d'Andelaroche et de Bert.

Le projet de programmation et d'attribution des fonds de concours pour l'aménagement des bourgs et patrimoine de caractère en 2022, est présenté en séance : les Communes de Saint-Christophe et d'Andelaroche ont déposé chacune un projet :

- Projet de la commune de Saint-Christophe : Travaux d'aménagement et d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite de la place de La Bruyère :
 - Le coût total du projet s'élève à 60 819,50 € HT.
 - Le plan prévisionnel de financement laisse apparaître un montant restant à la charge de la commune de Saint-Christophe de 24 327,80 €.
- Projet de la Commune de Andelaroche : Aménagement d'un parking et création d'une aire de jeux :
 - Le coût prévisionnel du projet : 50 000 € HT.

Le projet présenté par la Commune d'Isserpent au titre de l'année 2021 n'est pas réalisé à ce jour :

- Projet de la Commune d'Isserpent : Aménagement de la Maison dite de Froment :
 - Réserve solde enveloppe 2021 : 16 588,56 € HT.

Le Bureau Communautaire émet un avis favorable, à l'unanimité, pour la présentation de ces 3 dossiers lors du Conseil Communautaire de Janvier 2022, sous réserve de la transmission aux services de la Communauté de Communes, préalablement à la réunion du conseil communautaire de Janvier 2022, des éléments complémentaires indispensables au calcul du montant du fonds de concours sollicité.

2/ CONSTRUCTION, AMÉNAGEMENT, ENTRETIEN ET GESTION DES GÎTES RURAUX – PRÉCISIONS SUR L'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE.

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes Pays de Lapalisse est compétente, au titre de ses compétences supplémentaires, pour la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion des équipements touristiques, notamment :

- les campings municipaux 2 étoiles minimum,
- les gîtes ruraux.

Dans la mesure où l'exercice de cette compétence est lié à la définition de l'intérêt communautaire, et afin d'établir précisément, lors de tout nouveau projet, les conditions dans lesquelles la collectivité exercera cette compétence, après avis favorable de la Conférence des Maires, le Bureau à l'unanimité décide de supprimer la compétence « gîtes ruraux » et de proposer cette modification des statuts lors d'un prochain Conseil Communautaire.

Un fonds de concours spécifique sera attribué aux communes qui souhaitent réhabiliter un bâtiment communal en gîte.

3/ INTÉGRATION DE L'ESPACE VTT GRAND AIR – HORIZON 2022.

Le Bureau est informé que les services "Activités de pleine nature" de Vichy Communauté souhaitent intégrer le Pays de Lapalisse à l'espace VTT Destination Grand Air à l'horizon 2022.

L'espace VTT Destination Grand Air est le plus grand espace VTT de France et s'étend à ce jour d'Ambert au Sud à Châtel-Montagne au Nord. Il intégrera le Roannais et n'évoluera plus après 2022.

Le Bureau à l'unanimité accepte la création de 5 parcours maximum pour le printemps 2022 pour profiter de cette vitrine importante dans le domaine de la pleine nature.

4/ PROJET D'ÉTUDE STRATÉGIQUE TOURISTIQUE 2022.

En corrélation avec les orientations proposées par le bureau d'étude en charge de la revitalisation du centre-bourg de Lapalisse, le Bureau accepte de lancer une consultation pour retenir un bureau d'étude pour établir un plan d'actions, composé de pistes d'évolution pertinentes de l'existant, de développement de nouveautés et de rapprochement avec Vichy Destinations, dans le domaine du tourisme.

Il existe 2 opportunités de financement : le programme « Petites Villes de Demain » ainsi que les fonds LEADER.

5/ CHARGES D'ENTRETIEN DES CHEMINS DE RANDONNÉE INSCRITS AU PDESI – MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION EXISTANTE.

Monsieur le Président informe le Bureau que le Conseil Départemental a validé l'inscription de 9 Parcours de Randonnée au PDESI (Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires de l'Allier) qui sont éligibles à des aides du Département :

- Château Vert (Saint-Etienne-de-Vicq, Billezois),
- Mont Aigu (Isserpent),
- Châteauroux (Isserpent),
- Plaine des Courlis (Billezois),
- Balai Biot (Droiturier, Le Breuil),
- Christophérins (Saint-Christophe),
- Crêtes (Saint-Pierre-Laval),
- Bois Bouquet (Barrais-Bussolles, Droiturier, Andelaroche),
- Gueules Noires (Le Breuil).

Il convient donc de modifier la délibération du Conseil Communautaire du 28 Juillet 2016 concernant la répartition des travaux pour ces chemins de randonnée.

Après avis favorable de la Conférence des Maires, le Bureau à l'unanimité accepte que la remise en état, le nettoyage et l'entretien courant des chemins, du balisage et de la signalétique du réseau d'itinéraire, ainsi que la mise en état des nouveaux itinéraires et leur balisage seront à la charge de la Communauté de Communes.

Les aides allouées par le Département s'élèvent de 30 à 60 % en fonction de la nature des travaux.

Une délibération en ce sens sera proposée au prochain Conseil Communautaire.

6/ DISPOSITIF BOUTIQUES ÉPHÉMÈRES – BILAN DE LA SAISON ESTIVALE ET ORIENTATIONS 2021 – 2022.

La Conférence des Maires et le Bureau prennent acte du bilan de l'opération « boutiques éphémères » de l'année écoulée :

- 4 locaux vacants ont pu être réoccupés entre Mai et Octobre 2021, aux 11 et 13 rue Roosevelt, 10 rue Churchill et 17 place Charles Bécaud permettant à 3 groupements d'artistes dont une association de mettre en avant l'artisanat local (*boutiques Les Artistes Palissois, La Cabane des Arts et L'Atelier des Fées*) et à 1 activité de s'installer à l'issue de l'opération (*boutique Chai de la Bonne Gache*).

Au total plus d'une quinzaine de boutiques vacantes ont été réinvesties durant plusieurs mois à Lapalisse depuis la création du dispositif.

Après avis favorable de la Conférence des Maires, le Bureau, à l'unanimité, décide de reconduire le dispositif « boutiques éphémères » à partir de la fin d'année puis à partir de la saison estivale 2022, et autorise le Président à procéder à certains ajustements concernant les modalités d'application de l'opération, en fonction des demandes qui pourraient lui être faites.

7/ MUTUELLE COMMUNAUTAIRE.

Après analyse des différentes propositions réceptionnées, le Bureau, à l'unanimité, décide de retenir l'offre présentée par l'organisme de mutuelle MUTUALIA.

La Conférence des Maires émet un avis favorable à cette décision.

Cette orientation sera présentée au Conseil Communautaire dès que les statuts auront été approuvés par la Préfecture de l'Allier.

8/ CRÉATION D'UN SERVICE PUBLIC DE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DE L'HABITAT (SPPEH).

Monsieur le Président a présenté au Bureau la mise en œuvre du nouveau Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat (SPPEH), porté par le Département.

Ce nouveau service doit permettre de simplifier les démarches, d'accompagner les propriétaires, de massifier la rénovation du parc de logements, de mobiliser les financements dédiés.

Le financement sera constitué majoritairement des aides de l'État et de la Région ; le Département apporterait une prise en charge de 75 % des coûts restants pour la première année et 50 % pour l'année suivante.

Les intercommunalités apporteront le complément au prorata de la population concernée pour un coût maximal estimé à 0,40 € par habitant.

Le Bureau à l'unanimité accepte d'adhérer à ce nouveau service et autorise le Président à signer une convention avec le Département de l'Allier.

9/ PRÉSENTATION DU PROJET DE TERRITOIRE ET DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE (CRTE).

La Conférence des Maires émet un avis favorable au contenu du Projet de Territoire.

Le Bureau à l'unanimité a validé les orientations et le contenu du Projet de Territoire de la Communauté de Communes « PAYS DE LAPALISSE » pour la période 2021 – 2026 ainsi que le contenu du Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE).

10/ INFORMATIONS.

Le Bureau, à l'unanimité, accepte de modifier la date du prochain Conseil Communautaire initialement fixé au 16 Décembre 2021 ; il se déroulera le Mardi 14 Décembre 2021, à 19h00, à la Salle de la Grenette.

De même, la réunion de la CLECT aura lieu le 06 Décembre 2021, à 18h00, au lieu du 09 Décembre 2021.

Une réunion d'information INTRAMUROS est programmée le 25 Janvier 2022, à 18H00, à la Salle de la Grenette ; cette réunion est à destination des agents administratifs de la Communauté de Communes, des maires et des secrétaires de mairie.

Le Lundi 06 Décembre 2021, à 20H15, à la salle de la Grenette aura lieu une réunion, à destination des associations et autres acteurs culturels des différentes communes pour établir le calendrier des festivités 2022.

Dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial, le Bureau est informé, qu'un groupe d'étudiants VETAGRO-SUP – module alimentation interviendra en Janvier, pour réaliser une étude auprès des agriculteurs du territoire.

11/ QUESTIONS DIVERSES.

- MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.

Monsieur le Président informe le Bureau que le Maître Nageur Sauveteur recruté depuis le 1er Juillet dernier a sollicité une disponibilité pour convenances personnelles de 3 ans.

La personne recrutée pour le remplacer est titulaire du grade d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 1ère classe.

Après avis favorable de la Conférence des Maires, le Bureau, à l'unanimité, accepte de créer ce poste au tableau des effectifs.

- FINANCEMENT D'UN BUS FRANCE SERVICES.

Monsieur le Maire de Saint-Etienne-de-Vicq a demandé à la Communauté de Communes d'étudier l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) publié par le Gouvernement pour le financement d'un bus France Services.

Cet AMI ne permettra pas de résoudre le problème de mobilité sur le territoire, c'est un moyen pour que les Maisons France Services se déplacent dans les communes du territoire.

La Communauté de Communes « PAYS DE LAPALISSE » a recruté un conseiller numérique qui se déplace dans les différentes communes, sur rendez-vous, afin de répondre à cette demande.

La Conférence des Maires et le Bureau Communautaire prennent acte que l'EPCI ne répondra pas à cet AMI.

2/ COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT.

Monsieur le Président rend compte au Conseil des décisions prises dans le cadre de ses délégations :

- de fixer le tarif de 2 € TTC pour les visites de l'Huilerie, dans le cadre des animations proposées par l'Office de Tourisme,

- de proposer, à l'initiative du Conseil Communautaire des Jeunes, aux enfants de 4 à 11 ans, le Samedi 30 Octobre 2021, à la garderie de l'école primaire de Lapalisse divers ateliers (cuisine, manuels, chasse aux bonbons,...) ; l'inscription est de 6 € par enfant pour la ½ journée,

- de confier à Maître RICHON, avocate au Barreau de Lyon, la défense des intérêts de la Communauté de Communes dans le contentieux qui l'oppose à la société IDEX ENRGIES au sujet de l'application des pénalités de retard consécutivement au non respect de la date de fin d'exécution des travaux de requalification de la piscine de Lapalisse,

- de compléter la grille tarifaire du FABLAB en ajoutant un tarif pour les ateliers d'Halloween : Memoboard : 5 €,

- de modifier le plan d'organisation de la surveillance et des secours, en fonction de la réhabilitation de la piscine de Lapalisse, désormais dénommée « CENTRE AQUATIQUE PAYS DE LAPALISSE »,

- de compléter la grille tarifaire pour le nouvel espace aquatique Pays de Lapalisse pour les leçons de natation,

- d'allouer à la SAS CHEZ SAM via la société FRANCE ALIPLUS une aide d'un montant de 16 760 € en vue de réaliser l'achat des murs commerciaux et les travaux de réhabilitation du site de la Marguetière à Andelaroche,

- de conclure avec la société SOGIREST la convention relative à la fourniture de repas pour les enfants des micro-crèches, des écoles maternelle et primaire de Lapalisse et les usagers du service de portage des repas à domicile pour la période du 1er janvier 2022 au 11 février 2022 pour les micro-crèches et la restauration scolaire et du 1er janvier 2022 au 15 février 2022 pour le SPRAD,

- de conclure un bail pour la location d'un bureau au TELECENTRE à ABSIDE AVOCATS, pour une durée d'un an, avec un loyer mensuel s'élevant à 250 € et 50 € de charges.

- de proposer, à l'initiative du Conseil Communautaire des Jeunes, aux enfants de 4 à 12 ans, le Mercredi 22 Décembre 2021, à la garderie élémentaire de Lapalisse diverses activités (chasse aux chocolats, ateliers de Noël, atelier cuisine,...) ; l'inscription est de 7 € par enfant pour la ½ journée (Animation annulée cause contexte sanitaire).

3/ COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ – RAPPORT ANNUEL 2020.

Les travaux de la commission réunie le 11 octobre dernier sont présentés en séance ; le rapport annuel est approuvé à l'unanimité.

4/ MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.

À l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve les modifications suivantes au tableau des effectifs :

- avec effet immédiat :
 - suppression des 6 postes créés pour pourvoir au remplacement de la responsable du service urbanisme,
 - suppression du poste de la responsable urbanisme, suite à sa demande de mutation,
- avec effet au 1er Janvier 2022 :
 - suppression du poste du responsable juridique, suite à départ en retraite.

5/ RIFSEEP ÉDUCATEURS DES APS.

À l'unanimité, le Conseil décide de fixer les plafonds de l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions, et d'Expertise (IFSE) et du Complément Indemnitaire Annuel (CIA) pour les cadres d'emplois des Éducateurs des APS, à l'identique de ce qui a été approuvé pour les autres cadres d'emploi de catégorie B.

6/ CHARGES D'ENTRETIEN DES CHEMINS DE RANDONNÉE INSCRITS AU PDESI – MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION EXISTANTE.

L'assemblée délibérante valide à l'unanimité la nouvelle répartition des travaux concernant les chemins de randonnée inscrits au PDESI (Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires de l'Allier) : les travaux seront réalisés par la Communauté de Communes « PAYS DE LAPALISSE » ; ils devront être planifiés car ils ouvrent droit à une aide du Conseil Départemental de l'Allier.

7/ SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT TOURISME – DEMANDES DE SUBVENTION.

Le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité Monsieur le Président à déposer des demandes de subventions pour la réalisation de l'Étude de Schéma de Développement Tourisme auprès de la Banque des Territoires.

8/ ÉVÉNEMENTS COMMUNAUTAIRES 2022.

L'assemblée délibérante approuve à l'unanimité le calendrier des événements communautaires présenté :

- 28 mai (ou 4 juin) 2022 - Place Leclerc à Lapalisse - Marché de Producteurs de Pays,
- 29, 30, 31 juillet, 4, 5, 6 et 7 août 2022 - Parc du château de La Palice - 5ème Son et Lumière "Lapalisse, Terre des Hommes",
- 7, 8 et 9 octobre 2022 : 9ème Embouteillage de Lapalisse.

9/ SPECTACLE SON ET LUMIERES – TARIFS.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de reconduire les tarifs pour le spectacle Son & Lumière pour l'édition 2022.

10/ ÉVÉNEMENTS 2022 – PARTENARIAT.

Pour les deux grands événements, Spectacle Son et Lumière et Embouteillage, l'assemblée délibérante valide à l'unanimité la grille présentée, relative aux partenariats extérieurs.

11/ CONVENTION D'AUTORISATION ET DE DÉLÉGATION D'AIDES AUX ENTREPRISES AVEC LA RÉGION AURA – ACTUALISATION N°2.

À l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve l'actualisation de la convention en cours afin de permettre la continuité des actions engagées en matière d'aides aux entreprises.

12/ AIDES À L'INVESTISSEMENT IMMOBILIER DES ENTREPRISES – DÉLÉGATION PARTIELLE AU DÉPARTEMENT DE L'ALLIER – RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS.

À l'unanimité, l'assemblée délibérante approuve la reconduction des 2 dispositifs d'aides - aides à l'investissement immobilier des entreprises et aides à l'investissement immobilier des entreprises pour la redynamisation des activités commerciales du centre-ville pour 2022 -, et autorise la délégation partielle de la compétence d'octroi des aides à l'investissement immobilier des entreprises au Conseil Départemental de l'Allier avec un co-financement de l'EPCI.

13/ ZAE SUD ALLIER – CESSION D'UN TERRAIN.

Le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité, la cession d'une parcelle de terrain en zone d'activités d'une superficie comprise entre 6 000 et 7 000 m² à la société DISTRY pour l'implantation d'une station service d'hydrogène.

14/ ADOPTION DU PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET).

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, le PCAET qui définit les orientations à court et long terme pour la réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre, l'augmentation de la production d'énergies renouvelables et la préservation de la qualité de l'air sur son territoire. Les modifications présentées dans le mémoire réponse sont intégrées dans la rédaction des fiches actions.

15/ CONVENTION DE MUTUALISATION DU PÔLE INGENIERIE DE PROJETS ÉNERGIE – CLIMAT.

L'assemblée délibérante approuve à l'unanimité la mutualisation du Pôle Ingénierie avec le SDE03.

La collectivité pourra ainsi bénéficier d'un accompagnement technique pour la mise en œuvre du PCAET et pour le suivi des actions menées, le coût annuel restant à la charge de la collectivité est de 2 880 €.

16/ GROUPEMENT D'ACHAT D'ÉNERGIES AVEC LE SDE.

À l'unanimité, l'assemblée délibérante autorise le Président à former avec le SDE un groupement d'achat d'énergies.

17/ ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS BISS – DÉTERMINATION DU FONCTIONNEMENT À PARTIR DE 2022.

Le Conseil Communautaire décide par 22 voix pour et 2 absentions (Mme WALRAET – Commune de SAINT-CHRISTOPHE et M. POTHIER – Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ) d'approuver le maintien de l'ACM BISS à SAINT ETIENNE DE VICQ en 2022.

18/ ÉCOLES DE LAPALISSE – APPEL DE COTISATIONS 2022.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de fixer le montant des frais de scolarité à demander aux communes extérieures à la Communauté de Communes « Pays de Lapalisse » à 941 € pour l'année 2022.

19/ COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (C.L.E.C.T.) – ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2022.

Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité les orientations de la C.L.E.C.T. réunie le 6 décembre 2021.

20/ ÉCOLES DE LAPALISSE – TARIFS CANTINE 2022.

Compte tenu de la nouvelle organisation pour la fabrication des repas, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de fixer les tarifs de restauration scolaire comme suit à compter du 1er mars 2022 :

- 3,45 € pour les enfants scolarisés à l'école maternelle « Arc-en-Ciel » et domiciliés sur le territoire de la Communauté de Communes PAYS DE LAPALISSE,
- 3,60 € pour les enfants scolarisés à l'école élémentaire Georges GIRAUD et domiciliés sur le territoire de la Communauté de Communes PAYS DE LAPALISSE, ainsi que pour les enfants de la classe ULIS,
- 4,55 € pour les enfants domiciliés en dehors du territoire de la Communauté de Communes PAYS DE LAPALISSE ,

Pour les centres de loisirs et les mercredis :

- 3,60 € pour les enfants domiciliés sur le territoire de la Communauté de Communes PAYS DE LAPALISSE,
- 4,55 € pour les enfants domiciliés en dehors du territoire de la Communauté de Communes PAYS DE LAPALISSE ,

21/ CAMPING COMMUNAUTAIRE DE LAPALISSE – TARIFS AU 1ER JANVIER 2022.

Les aménagements de tarifs proposés pour le camping communautaire de Lapalisse sont approuvés à l'unanimité pour la saison 2022.

22/ SORTIE DE L'ACTIF DE BIENS IMMOBILISÉS.

La liste des biens à sortir de l'inventaire, du fait de leur vétusté, est approuvée à l'unanimité par l'assemblée délibérante.

23/ DÉCISION MODIFICATIVE N°3.

Les virements de crédits proposés sont adoptés à l'unanimité par l'assemblée délibérante :

BUDGET PRINCIPAL (n°3) :

- Rajout de crédits en dépenses :

- 100 € au programme n°136 : maison de santé à Lapalisse : achat à la commune de Lapalisse pour 1 € symbolique, du terrain d'assise situé Place Jean Becaud à Lapalisse sur lequel a été construit le bâtiment abritant la maison de santé

- 6 100 € au programme n°287 : travaux divers 2021 : erreur de TVA sur un devis et raccordements assainissement sur la ZAE Rosières

Ces crédits (6 200 €) sont prélevés sur le programme n°258 : Provisions.

- Rajout de 489 000 € en dépenses et en recettes, pour achever l'amortissement des subventions perçues pour la construction de la maison de santé à Lapalisse, afin de sortir ces subventions de l'actif. Cette opération comptable fait suite à la cession de la maison de santé.

BUDGET LOTISSEMENT LE CLOS DES ROSIERS À LAPALISSE (n°1) :

- Rajout de 3 000 € à l'article 6045 en dépenses et à l'article 7588 en recettes, pour la réalisation d'une nouvelle étude géotechnique préalable à la vente des derniers terrains du lotissement (obligatoire). Cette étude sera ensuite refacturée aux futurs acquéreurs.

BUDGET ZAE PRÈS DE LA GRANDE ROUTE (n°1) :

Régularisation des prévisions budgétaires sur les bons comptes (dépenses et subventions) pour gérer les écritures afférentes aux études et travaux d'extension de la ZAE 2ème tranche, en comptabilité de stock.

24/ INFORMATIONS.

- Le calendrier prévisionnel 2022 des Bureaux et Conseils Communautaires est diffusé en séance ; il est joint au présent compte rendu.
- La synthèse « Bilan de l'Embouteillage de Lapalisse » pour l'édition 2021 est présentée en séance.
- Concernant la mutuelle complémentaire, l'assemblée est informée que l'offre présentée par l'organisme de mutuelle MUTUALIA a été retenue ; des réunions seront programmées dans les communes.
- Au vu du contexte sanitaire, il n'est pas prévu de cérémonie de vœux actuellement.
- Le dépliant 2022 de la Maison France Services est remis aux élus ainsi que le calendrier des festivités 2022.

25/ QUESTIONS DIVERSES.

A - PLAN ALIMENTAIRE TERRITORIAL – APPEL À PROJET.

Suite au nouvel appel à projet lancé par l'Etat pour les Plans Alimentaires Territoriaux, le Conseil, à l'unanimité, autorise le Président à candidater à cet appel à projet selon les mêmes orientations que l'an passé ; le plan de financement sera sensiblement identique avec une étude de la Chambre d'Agriculture moins élevée.

A – APPEL À PROJETS LEADER 2021 – COFINANCEMENT PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS DE LAPALISSE DU PROJET DE LA SAS CAMPINAMBULLE.

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'un appel à projets cofinancé par les Fonds Leader a été de nouveau lancé cette fin d'année par le GAL Pays Vichy Auvergne visant à soutenir les entreprises du territoire qui ont un projet de développement.

L'entreprise SAS CAMPINAMBULLE qui a actuellement son siège social à Saint Gérard le Puy et qui va s'installer à Lapalisse prochainement - a déposé une fiche projet afin de candidater à cet Appel à Projets.

Le Conseil, à l'unanimité, décide de soutenir le projet de la SAS CAMPINAMBULLE sous réserve du dépôt complet d'un dossier de candidature auprès du GAL PAYS VICHY AUVERGNE et également de l'installation effective de cette entreprise sur LAPALISSE et autorise Monsieur le Président à verser une subvention d'un montant maximum de 5 000 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20H20.

Fait à Lapalisse, le 16 Décembre 2022

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"

J. de CHABANNES,
Président de la Communauté de Communes
« PAYS DE LAPALISSE »